

PROJET DE COMPTE RENDU

CSS BUTAGAZ

SITE BUTAGAZ

18/12/2023

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSÉ/ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Castelsarrasin	M. BRESSOLLES M. ZAAFOUR	Sous-préfet Secrétaire Général	Présent Présent
SIDPC			
SDIS	M. MAILLETAS		Présent
DREAL	M. ROGISTER	Inspecteur	Présent
DIRECCTE			
DDT	M. EYMARD		Présent
Collège collectivités			
Mairie de Castelsarrasin	M. DURRENS		Présent
Communauté de communes Terres de Confluences	M. THIERS		Présent
Conseil Départemental du Tarn et Garonne			
Collège riverains			
Riverain	M. PAGA	Titulaire	Présent
SNCF Réseaux			
SNCF Mobilités			
Collège exploitants			
BUTAGAZ	M. REUTENAUER M. ROSSETTO	Chef unité d'exploitation Chef de dépôt	Présent Présent
Collège salariés			
BUTAGAZ			

ORDRE DU JOUR :

- 1. Validation du compte rendu de la précédente CSS du 7 juillet 2022**
- 2. Bilan 2022 de la société Butagaz**
- 3. Bilan 2022 de l'inspection des installations classées**
- 4. Questions diverses**

Ouverture de la séance à 14h35 sous la présidence de M. Pierre Bressolles, Sous-Préfet de Castelsarrasin.

M. le Sous-Préfet réalise un tour de table et présente l'ordre du jour. Il précise qu'une visite du site sera réalisée à la suite de la CSS.

1. Validation du compte rendu de la précédente CSS du 7 juillet 2022

Le compte-rendu de la précédente CSS du 7 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan 2022 de la société Butagaz

M. le chef du dépôt de la société Butagaz présente le bilan 2022. Le site n'a connu aucune situation d'urgence ni aucun accident avec arrêt de travail. Les exercices mensuels du POI ont été réalisés. Quatre exercices de tests inopinés de réactivité ont été réalisés dans le cadre de travaux et d'accueil de nouveaux chauffeurs. Des fiches d'anomalies ont été émises concernant notamment le déboîtement du réseau incendie en pomperie GL et le blocage en position ouverte d'une « vanne gaz » motorisée lors d'un test mensuel. Les anomalies ont été corrigées.

M. le représentant de la DDT souhaite connaître le temps d'intervention concernant la vanne restée ouverte.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz signale que l'intervention a duré plusieurs mois. La panne a été observée pendant la période hivernale. La société a pris le temps d'organiser les travaux. Les vannes en amont et en aval fonctionnaient parfaitement. Les travaux ont été réalisés au printemps, dans les meilleures conditions de sécurité.

M. l'inspecteur de la DREAL signale que cet événement a été signalé à la DREAL, et que l'exploitant a justifié que la sécurité du site n'était pas compromise.

M. le chef du dépôt précise qu'en 2022, la formation technique les trois formations sécurité et la formation direction des secours prévues ont été réalisées. Une journée sécurité annuelle nationale a été effectuée le 21 septembre 2022, avec pour thème les remontées terrain. Il présente ensuite les différentes améliorations de la sécurité réalisées sur site.

M. Paga, riverain, souhaite connaître les horaires du personnel de surveillance.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz précise que durant la période printemps-été, l'agent de surveillance est disponible jusqu'à 22h30 du lundi au jeudi et 21h30 le vendredi. En automne-hiver, il est disponible jusqu'à 00h30 du lundi au jeudi et 23h30 le vendredi. Les périodes de chargement sont possibles durant ces horaires de surveillance. A la fin de ses horaires, l'agent de surveillance bascule le site en télésurveillance. Aucun transfert n'est possible durant cette période.

M. Paga souhaite connaître la période de révision des canaux incendie.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz précise que la révision est réalisée tous les 10 ans. Le service technique de la société a demandé à réviser l'ensemble du parc, suite au dommage sur une pièce.

M. Paga souhaite savoir si la zone de stockage de transit des bouteilles de gaz réfrigérantes a été réalisée.

M. l'inspecteur de la DREAL signale que l'instruction du dossier est en cours de finalisation. Cela permettra une nouvelle activité sur le site.

M. le chef d'unité d'exploitation de la société Butagaz ajoute que le site servira de site de stockage afin de faciliter la logistique.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz indique que 700 contrôles ont été réalisés sur les équipements liés aux Mesures de Maîtrise de Risque (MMR). Un audit du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) a été réalisé le 18 avril 2022. Une visite de l'inspection des installations classées a été réalisée le 14 septembre 2022, avec pour thème la sous-traitance, dans le cadre d'une action nationale.

M. Thiers, conseiller de la mairie de Moissac, souhaite savoir pourquoi le ravitaillement par voie ferrée a été abandonné.

M. le chef d'unité d'exploitation de la société Butagaz répond que cela a été abandonné pour raison financière avec la SNCF. Le nombre de wagons livrés n'était pas toujours compatible avec les besoins. Cela élevait, également, les risques et les effets de surpression au niveau du plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

M. Thiers demande si les camions présents à l'extérieur du site sont surveillés, car le risque reste toujours présent.

M. l'inspecteur de la DREAL précise que les camions sont soumis à la réglementation de transport de matières dangereuses.

M. Paga souhaite connaître le nombre de wagons pouvant stationner sur les rames du site.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz signale que douze wagons pouvaient être stationnés.

M. l'inspecteur de la DREAL ajoute que l'abandon des wagons permet une diminution de risque.

M. le chef du dépôt de la société Butagaz acquiesce.

3. Bilan 2022 de l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur de la DREAL présente l'inspection du 14 septembre 2022 réalisée dans le cadre d'une action nationale de contrôle de la sous-traitance. Deux faits susceptibles de suite ont été relevés, concernant les « permis-feu » et la dégradation de gaines des câbles électriques. Des réponses satisfaisantes ont été apportées par l'exploitant. Le changement des gaines électriques endommagées a été réalisé le 23 septembre 2022.

M. l'inspecteur de la DREAL signale que l'accueil d'entreprises sous-traitantes est bien encadré par l'exploitant.

4. Questions diverses

M. l'inspecteur de la DREAL informe qu'une action nationale portant sur des inspections inopinées concernant le déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI) est en cours. Ces inspections peuvent être réalisées en dehors des heures ouvrées.

M. Paga souhaite que la plaquette PPI soit redistribuée aux riverains.

M. le chef du dépôt de la société de Butagaz répond par la positive.

M. Paga souhaite savoir s'il est possible de réaliser un système d'alerte par SMS, dans un périmètre défini, lors d'un accident réel.

M. le sous-préfet de Castelsarrasin signale que le système existe et se nomme le FRAAlerte, système national. Cependant, celui-ci n'est pas encore totalement opérationnel. Le FRAAlerte est un complément des dispositifs d'alerte de la population déjà existants.

M. Paga demande s'il est possible d'avoir un message d'alerte locale et souhaite savoir qui le met en place.

M. le sous-préfet de Castelsarrasin précise que M. le Préfet décide de la diffusion d'un message dans un périmètre donné. Les téléphones qui bornent, dans ce périmètre, et qui remplissent les conditions techniques reçoivent le message diffusé.

M. Paga signale qu'il est possible d'avoir les numéros des riverains, afin que cela soit réalisé au niveau communal.

M. le sous-préfet de Castelsarrasin signale que ce qui est évoqué par M. Paga concerne la mairie dans le cadre du PCS. Cependant, le système de géolocalisation reste plus efficace. Le déclenchement est adapté en fonction de l'événement.

M. le chef d'unité d'exploitation de la société de Butagaz signale, lors d'un exercice PPI d'un site Butagaz, que le FRAAlerte avait été testé. Le message a été envoyé très rapidement. Cependant, tous les téléphones n'avaient pas reçu le message.

M. le Secrétaire Général ajoute qu'il faut avoir un téléphone récent et à jour afin de recevoir les messages de FRAAlerte.

M. Paga souhaite que les sigles dans le retour d'expérience de l'exercice Butagaz soient développés.

M. le sous-préfet de Castelsarrasin souhaite connaître la date d'ouverture du site.

M. le chef du dépôt de la société de Butagaz répond janvier 1994.

M. l'inspecteur de la DREAL souhaite connaître l'évolution de l'activité du site.

M. le chef d'unité d'exploitation de la société de Butagaz signale que l'activité est en décroissance.

M. le sous-préfet de Castelsarrasin souhaite connaître le nombre de salariés.

M. le chef du dépôt de la société de Butagaz signale que la société a trois salariés. Il précise qu'en hiver, un quatrième salarié intervient.

M. le sous-préfet de Castelsarrasin remercie l'ensemble des participants pour leurs échanges.

La séance est levée à 15h19.

Le sous-préfet

Pierre BRESSOLLES